



Consortium national pour la cybersécurité

Rapport annuel - 2022/23

**Soumis à Innovation, Sciences et Développement économique Canada
31 juillet 2023**

Table des matières

Message de la présidente	3
Introduction	4
À propos du Consortium national pour la cybersécurité	4
Démarrage du Consortium national pour la cybersécurité	6
Réalisations essentielles – Première phase.....	6
États financiers	9

Message de la présidente

L'exercice 2022-23 a été une année cruciale au sein du Consortium national pour la cybersécurité (CNC). Le lancement d'une nouvelle organisation est toujours une tâche difficile. Le conseil d'administration intérimaire et l'équipe de démarrage l'ont abordé avec beaucoup d'enthousiasme. Nous nous sommes principalement concentrés sur la mise en place des fondations solides dont l'organisation a besoin pour assurer son succès à l'avenir.

Les principales réalisations comprennent les suivantes :

- Mise en place des fondements administratifs de base.
- Confirmation du modèle de gouvernance et de gestion.
- Élaboration d'un plan et du matériel nécessaire pour lancer l'appel à propositions inaugural.
- Développement et réalisation d'un certain nombre d'exigences de l'accord de contribution avec Industrie, Sciences et Développement économique (ISDE).

Le lancement d'une organisation nécessite la participation active de personnes possédant différentes expertises, et le CNC n'a pas fait exception à cette règle. En reconnaissance des nombreuses personnes qui ont contribué à faire de la première année du CNC un succès, j'aimerais remercier celles et ceux qui ont contribué au démarrage de notre organisation : mes collègues membres du conseil d'administration William Ghali (Université de Calgary), Charmaine Dean (Université de Waterloo), Steven Liss (Université métropolitaine de Toronto) et David MaGee (Université du Nouveau-Brunswick); nos cinq fondateurs Ken Barker (Université de Calgary), N. Asokan (Université de Waterloo), Charles Finlay (Université métropolitaine de Toronto), Mourad Debbabi (Université Concordia) et Ali Ghorbani (Université du Nouveau-Brunswick); nos partenaires gouvernementaux d'ISDE, Sinead Tuite, Holly McCracken et Hamza Khan; et les membres de l'équipe de démarrage du CNC.

Je vous remercie pour la force de notre engagement, de notre passion et de nos efforts. L'organisation sera plus forte grâce à notre travail.

Lorsque je regarde tout ce qui a été accompli au cours de l'année écoulée, je suis à la fois confiante et enthousiaste quant à l'avenir du CNC. Je suis convaincue qu'il jouera un rôle de premier plan dans l'écosystème de la cybersécurité au Canada, en favorisant l'innovation et le développement de talents de classe mondiale dans le domaine de la cybersécurité, ce qui permettra de générer et d'accroître l'activité économique liée à la cybersécurité au Canada.



Paula Wood-Adams
Présidente du CNC 2022-23

Introduction

Le besoin de développement des talents, d'innovation, de commercialisation et de collaboration au sein de l'écosystème de la cybersécurité au Canada ne cesse de croître. L'adoption croissante de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, ainsi que l'augmentation mondiale du travail à distance et du travail hybride, ont créé des menaces nouvelles et émergentes pour les infrastructures essentielles du Canada, en particulier dans des secteurs comme l'énergie et les services publics, les services financiers, les transports et les soins de santé. Elle a également créé des menaces pour l'environnement de recherche ouvert et collaboratif au Canada.

Il s'agit d'une ère passionnante, mais aussi qui nécessite une réflexion créative, des solutions novatrices et des approches collaboratives. Les solutions, les produits, les services et l'expertise en matière de cybersécurité doivent suivre le rythme de la transformation numérique au Canada. Le CNC croit que cela nécessitera une expansion importante des efforts partagés et des investissements dans la recherche, l'innovation, la commercialisation et la formation dans les secteurs privé et public au cours de la prochaine décennie. Le CNC a été créé pour répondre à ces besoins et nous croyons que l'organisation est bien placée pour assurer le leadership dont l'écosystème de la cybersécurité au Canada a besoin pour assurer la sécurité des Canadiennes et Canadiens.

Le présent rapport annuel dresse un bilan des activités fondamentales entreprises par la CNC en 2022-23, l'année inaugurale de son fonctionnement.

À propos du Consortium national pour la cybersécurité

Le Consortium national pour la cybersécurité (CNC) est un organisme à but non lucratif de droit fédéral qui s'engage à faire progresser l'écosystème de la cybersécurité au Canada. L'organisme a été fondé en 2020 par les centres d'expertise en cybersécurité de cinq universités canadiennes : l'Université Concordia, l'Université métropolitaine de Toronto, l'Université de Calgary, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Waterloo. Le 17 février 2022, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) s'est engagé à verser jusqu'à 80 millions de dollars sur quatre ans au CNC par le biais du programme Réseau d'innovation pour la cybersécurité (RIC). Ce financement est un investissement fondamental qui vise à soutenir la croissance de l'écosystème de la cybersécurité au Canada par le développement de la collaboration entre le secteur privé et établissement d'enseignement et de recherche.

Notre vision : La vision du CNC est de faire progresser l'écosystème de la cybersécurité au Canada par la recherche et le développement, la commercialisation et la formation.

Notre mission : La mission du CNC est de développer un réseau pancanadien qui collabore avec les secteurs privé et public afin de favoriser l'innovation et le développement des talents en matière de cybersécurité et d'accroître l'activité économique liée à la cybersécurité au Canada.

Ce que nous valorisons

- **Croissance** | Nous construirons des systèmes de cybersécurité innovants pour établir une croissance et une durabilité économiques pour le Canada et les Canadiennes et Canadiens.
- **Inclusion** | Nous intégrerons les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans tous les domaines d'activité du CNC et nous favoriserons une culture organisationnelle inclusive qui valorise les diverses perspectives et contributions.
- **Partenariat** | Nous encouragerons et soutiendrons les possibilités de collaboration et de partenariat entre le monde universitaire et les secteurs privé et public.
- **Partage des connaissances** | Nous créerons une communauté de partage des connaissances dans laquelle l'accès à l'expertise est disponible à tout moment et en tout lieu auprès d'experts et de pairs.
- **Recherche et innovation** | Nous établirons et maintiendrons de solides partenariats de recherche et de développement avec le secteur privé.
- **Ressources humaines qualifiées en cybersécurité** | Nous développerons et offrirons des programmes de formation qui répondent aux véritables besoins en cybersécurité des secteurs privé et public.

Dans l'accomplissement de sa mission, le CNC s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité et de transparence. Nous adhérerons aux meilleures pratiques de gouvernance en veillant à ce que les autorités, les responsabilités et les structures décisionnelles appropriées soient établies.

Nos priorités

Le CNC adopte une approche intersectorielle, favorisant la collaboration et le renforcement des capacités dans les secteurs privé et public afin de dégager des avantages économiques et sociaux pour l'ensemble de la population canadienne. Nous facilitons l'innovation et le développement des talents en matière de cybersécurité autour de cinq priorités :

- **Cybersécurité centrée sur l'humain** : comprendre comment les facteurs humains influencent et affectent les exigences en matière de sécurité et de confidentialité afin de développer de nouvelles solutions de cybersécurité centrées sur l'humain.
- **Protection des infrastructures critiques** : développer des solutions permettant une surveillance proactive ainsi qu'une détection et une atténuation en temps réel afin de restaurer les infrastructures critiques des dommages et interruptions infligés par les cyberattaques.
- **Sécurité des logiciels** : développer des outils, des méthodes et des pratiques pour révéler et corriger les vulnérabilités avant que les logiciels ne soient mis à la disposition des utilisateurs.
- **Sécurité des réseaux** : développer des outils, des techniques et des procédures pour protéger les réseaux et les serveurs informatiques des exploits internes et externes.
- **Vie privée et technologies d'amélioration de la vie privée** : développer des technologies de protection dans de nombreux environnements différents afin de protéger les personnes et les données contre les violations de la vie privée.

Démarrage du Consortium national pour la cybersécurité

L'une des premières priorités du conseil d'administration inaugural du CNC et de l'équipe de démarrage a été de définir le plan de démarrage de l'organisation, que nous avons divisé en trois phases :

- **Phase Un – Bâtir les fondations (septembre 2022 à mars 2023)** se concentrer sur l'établissement des éléments opérationnels nécessaires à la réalisation de la vision, de la mission et des programmes du CNC.
- **Phase Deux – Activation (avril 2023 à mars 2024)** s'appuyer sur les éléments fondamentaux de la première phase pour soutenir la mise en œuvre des principales activités du CNC concernant le programme et l'engagement au sein de l'écosystème.
- **Phase Trois – Opérations complètes (avril 2024 à mars 2025)** consolider les opérations administratives et de programme et établir le rôle du CNC au sein de l'écosystème.

À partir de septembre 2022, le conseil d'administration intérimaire du CNC s'est concentré sur la première phase, celle qui consiste à bâtir les fondations. Le travail fondamental entrepris au cours de cette période a permis de mettre en place des bases administratives et de gouvernance solides qui soutiendront la mise en œuvre réussie des programmes en 2023 et dans le future. Dans le cadre de ses activités, le conseil d'administration a adopté une approche mesurée, en établissant des priorités et en alignant efficacement les ressources afin d'assurer la réussite et la durabilité de l'organisation.

Réalisations essentielles – Première phase

L'exercice 2022-23 a été la première année de fonctionnement du CNC. Il s'agit d'une année mémorable pour l'organisation qui a vu la mise en place des éléments de gouvernance et de fonctionnement nécessaires à la réalisation de sa mission, de sa vision et de ses programmes.

Les réalisations du CNC en 2022-23 sont mises en évidence ci-dessous. Elles sont réparties en quatre grands domaines d'activité : gouvernance, administration, programmation, ainsi que communications et sensibilisation.

Gouvernance

Le conseil d'administration estime qu'une gouvernance solide est essentielle pour bâtir un organisme résilient, efficace et durable. Cette année, un élément essentiel de son travail a consisté à investir dans la mise en place de solides bases de gouvernance pour le CNC. L'un des principaux aspects de ce travail a été de veiller à ce que les pouvoirs, les responsabilités et les structures de prise de décision appropriés soient établis. Il s'agissait notamment d'élaborer un cadre de gouvernance et une matrice des

compétences pour soutenir la création d'un conseil d'administration hautement qualifié, inclusif et diversifié; de définir clairement les rôles et les responsabilités de la direction du CNC et des membres du conseil d'administration; d'établir des comités de suivi appropriés; et d'assurer une communication claire et stratégique entre la direction de et le conseil d'administration de l'organisation.

La transparence et la responsabilité ont également été au cœur des activités du conseil d'administration. Ces engagements ont été concrétisés dans le plan organisationnel de l'organisation, qui présente une vision stratégique claire pour ses opérations en 2023-24, un cadre de risque qui articule à la fois les risques et les stratégies d'atténuation, ainsi qu'un suivi des activités de gestion du rendement.

La démonstration d'un engagement ferme envers l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), ainsi que les langues officielles, était une autre priorité du conseil d'administration au cours de sa première année d'activité. Cet engagement a donné lieu à l'élaboration de politiques sur l'EDI et sur les langues officielles qui aideront le CNC à intégrer ses engagements dans ces domaines à tous les aspects de ses activités.

Réalisations essentielles en matière de gouvernance en 2022-23

- Mise en place d'un conseil d'administration provisoire
- Élaboration d'un cadre de gouvernance
- Confirmation de la structure du conseil d'administration et mise en place des principaux comités
- Rédaction des principales politiques du conseil d'administration
- Élaboration et soumission à ISDE du premier plan organisationnel (2023/24)
- Élaboration des politiques en matière de langues officielles et d'équité, de diversité et d'inclusion

Administration

Les organisations qui parviennent à remplir leur mission s'appuient sur des structures et des processus administratifs solides. L'un des plus grands défis et l'une des tâches les plus importantes de toute organisation en démarrage consistent à mettre en place ces fondations et à s'assurer qu'elles sont établies en tenant compte de la résilience et de la solidité.

En septembre 2022, le conseil d'administration a nommé une gestionnaire qui, à son tour, a formé une équipe de démarrage composée d'experts en ressources humaines, en finances, en communication et en analyse des politiques. L'équipe a été chargée de mettre en place les fondements administratifs de l'organisation. En collaboration avec le conseil d'administration, cette équipe de démarrage a élaboré des politiques opérationnelles clés, notamment le code de conduite des employés et la politique relative aux conflits d'intérêts des employés; elle a également présenté au conseil les conditions générales relatives aux ressources humaines (par ex. : la période d'essai, les congés, les heures de travail, etc.)

Des processus et des procédures financières essentiels ont également été mis en place. Il s'agissait notamment de mettre en place des pouvoirs délégués provisoires, de mettre en œuvre le système et les procédures bancaires du CNC et de nommer un expert-comptable pour vérifier les premiers états financiers du CNC.

Réalisations administratives essentielles en 2022-23

- Embauche d'une équipe de démarrage
- Nomination d'un directeur scientifique intérimaire et début de la recherche d'une direction générale
- Recommandations fournies au conseil d'administration sur la création de systèmes (c'est-à-dire la paie, les avantages sociaux et l'approvisionnement) et leur intégration dans le système de gestion de la relation client (CRM)
- Mise en place des processus financiers initiaux, établissement des pouvoirs délégués provisoires et mise en œuvre du système bancaire et des procédures du CNC
- Nomination d'expert-comptable pour vérifier les états financiers inauguraux du CNC
- Rédaction et approbation des principales politiques opérationnelles, notamment le code de conduite des employés et la politique en matière de conflits d'intérêts, ainsi que les politiques en matière de voyages et d'accueil
- Établissement des modalités et conditions des ressources humaines (par ex. : la période d'essai, les vacances, les heures de travail, etc.)

Programme

Au cours de ses premières années de fonctionnement, la principale activité du CNC consistera à respecter ses engagements envers ISDE en ce qui concerne le lancement et la gestion d'une série d'appels à propositions pour des projets de recherche et de développement, de commercialisation et de formation. Le CNC s'engage à mettre en place un processus ouvert, équitable, inclusif et transparent pour ces appels.

À l'appui de cet engagement, le directeur scientifique intérimaire du CNC a dirigé l'élaboration et la conception d'un chemin critique pour le premier appel à propositions de projets prêts à être exécutés, qui comprenait l'articulation d'un processus rigoureux d'évaluation et de classement des propositions par des groupes d'experts et l'élaboration d'un processus de candidature clair. Il a également supervisé l'élaboration de lignes directrices clés, de modèles, d'un guide d'évaluation des projets et de matériel de communication afin de fournir aux candidats des conseils simples et précis sur le processus et ses exigences.

Réalisations essentielles en matière de programmation 2022-23

- Élaboration du chemin critique et conception du premier appel à propositions
- Confirmation du processus d'évaluation et de classement des propositions
- Conception et approbation par le conseil d'administration des comités de sélection et d'évaluation externe
- Élaboration d'un plan et de lignes directrices en matière de cybersécurité

- Rédaction de documents clés, d'orientations et de matériel de communication

Communication et sensibilisation

Depuis sa création, le renforcement de la collaboration et des liens au sein de l'écosystème de la cybersécurité est au cœur de la vision du CNC. L'établissement d'une présence et d'une marque solides du CNC est un élément essentiel à la réussite dans ce domaine.

L'une des premières priorités de l'équipe de démarrage a été de travailler au développement de la présence en ligne de l'organisme. Dans le cadre de ce travail, une marque provisoire a été développée, comprenant un logo, une palette de couleurs distinctes et des modèles administratifs. Les canaux de médias sociaux de l'organisation, à savoir [Twitter](#) et [LinkedIn](#), ont également été créés. En outre, le [site Web bilingue](#) du CNC a été élaboré et lancé. Ces éléments fondamentaux de l'infrastructure en ligne ont été essentiels à la promotion du premier appel à propositions et au recrutement de la première directrice générale et des membres de l'équipe permanente.

Réalizations essentielles en matière de communication et de sensibilisation en 2022-23

- Confirmation de la présence en ligne
- Création de comptes Twitter et LinkedIn
- Lancement d'un site Web bilingue
- Création d'une image de marque provisoire
- Rédaction d'un plan de communication provisoire

États financiers

Consortium national pour la cybersécurité

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Consortium national pour la cybersécurité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Consortium national pour la cybersécurité (le « consortium »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du consortium au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du consortium conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que Consortium national pour la cybersécurité a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1 avril 2022 et que sa date de transition était le 1 avril 2021. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du consortium à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le consortium ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du consortium.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du consortium;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du consortium à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le consortium à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 5 juillet 2023

Consortium national pour la cybersécurité État de la situation financière

31 mars	2023	2022
		(Non-audité)
Actif		
Court terme		
Encaisse	501 089 \$	57 601 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	23 778	-
Frais payés d'avance	10 515	-
Actif total	535 382 \$	57 601 \$
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	164 346 \$	- \$
Apports reportés (Note 4)	200 719	-
Dû à un apparenté (Note 3)	150 000	-
	515 065	-
Actif net		
Non affecté	20 317	57 601
Total du passif et de l'actif net	535 382 \$	57 601 \$

Au nom du Conseil d'administration :

_____ Directeur

_____ Directeur

Consortium national pour la cybersécurité
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	2023	2022
		(non-audité)
Solde, début de l'exercice	57 601 \$	- \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(37 284)</u>	<u>57 601</u>
Solde, fin de l'exercice	20 317 \$	57 601 \$

Consortium national pour la cybersécurité État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	2023	2022
		(non-audité)
Produits		
Contributions reçues d'ISDE	544 048 \$	- \$
Contribution des membres fondateurs	-	150 000
Charges d'ISDE		
Coûts directs	2 885	-
Main-d'oeuvre directe	103 657	-
Coûts indirects	81 379	-
Sous-traitants	380 494	-
Charges totales d'ISDE	568 415	-
Dépenses inéligibles	12 917	92 399
Charges totales	581 332	92 399
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(37 284)\$	57 601 \$

Consortium national pour la cybersécurité État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	2023	2022
		(non-audité)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(37 284)\$	57 601 \$
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes clients et autres créances	(23 778)	-
Frais payés d'avance	(10 515)	-
Créditeurs et frais courus	164 346	-
Apports reportés	200 719	-
	293 488	57 601
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Avances d'un apparenté	150 000	-
	-	-
Augmentation nette de la trésorerie	443 488	57 601
Encaisse, début de l'exercice	57 601	-
Encaisse, fin de l'exercice	501 089 \$	57 601 \$

Consortium national pour la cybersécurité

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme	<p>Consortium national pour la cybersécurité (le « consortium ») est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisation sans but lucratif le 3 mars 2020, en tant qu'organisation fondée par les membres avec une entente entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Consortium national pour la cybersécurité. Le consortium est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il est exonéré d'impôt.</p> <p>Le mandat du Consortium est de faire progresser l'écosystème de la cybersécurité du Canada par la recherche et le développement, la commercialisation et la formation.</p>
Référentiel comptable	<p>Le consortium applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.</p>
Comptabilisation des produits	<p>Le consortium applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>Le consortium évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.</p> <p><u>Dépréciation</u></p> <p>Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p> <p><u>Coûts de transaction</u></p> <p>Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.</p>

Consortium national pour la cybersécurité Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Application initiale des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En date du 1 avril 2022, le consortium a adopté un nouveau référentiel comptable : Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »), soit la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Ce sont les premiers états financiers préparés par le consortium conformément à ce référentiel. L'adoption des NCOSBL n'a eu aucune incidence sur l'exercice présenté antérieurement, l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ni sur l'actif net au 1 avril 2021, date de la transition. Un état de la situation financière à la date de transition n'a pas été présenté, étant donné que le Consortium n'avait aucune activité avant le 21 juillet 2021.

3. Dû à un apparenté et opérations entre apparentés

Le consortium compte cinq membres fondateurs : L'Université de Waterloo, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université métropolitaine de Toronto, l'Université de Calgary et l'Université Concordia.

Au cours de l'exercice, le Consortium a reçu un financement de 150 000\$ par billet à ordre de l'un des membres fondateurs. Le billet à ordre ne porte aucun intérêts et est payable au plus tard le 30 avril 2023.

4. Apports reportés

Le Consortium a reçu et utilisé le financement d'ISDE comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde, au début de l'exercice	- \$	- \$
Plus: montants reçus pour l'exercice suivant	744 767	-
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(544 048)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<u>200 719 \$</u>	- \$

Consortium national pour la cybersécurité Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le consortium est exposé au risque de liquidité principalement en regard aux comptes créditeurs, des charges à payer, des apports reportés et du billet à ordre dû à un apparenté.

Risque de crédit

Le consortium est également esposé au risque de crédit puisque tous ses comptes bancaires sont détenus auprès d'une seule institution financière.